

Qu'attendre du prochain Comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) ?

L'annonce d'un CIOM à la mi-mai suscite, comme toujours, l'espoir de temps d'échanges et de participations citoyennes, permettant de faire avancer les projets ultra-marins, à inscrire, pour chaque territoire, dans une vision stratégique de leur développement. C'est l'occasion de mieux faire comprendre leurs enjeux. C'est aussi l'espoir pour les différents acteurs – élus, entreprises, associations, citoyens – de recevoir des réponses à des attentes et questions en suspens, susceptibles d'améliorer les conditions de vie, de travail, de formation des populations ultra-marines. C'est aussi plus prosaïquement l'attente, par ces acteurs, de décisions concrètes, voire de solutions de financements innovantes ou supplémentaires.

I) Qu'attendre du prochain CIOM ?

Les élections présidentielles de 2022 ont mis en évidence – au-delà des taux d'abstention record et de l'incohérence de certains votes – un désintéret profond pour les scrutins nationaux, un certain rejet des pouvoirs en place, tout autant qu'un sentiment d'abandon, voire de mépris ressenti par une partie de la population ultramarine. Mieux que l'annonce d'une subvention supplémentaire pour finir une route ou un centre social, ce CIOM peut être l'occasion d'engager des réformes de l'action publique, permettant de redonner de la confiance et d'enclencher changements et évolutions. Les tensions géopolitiques et le retour de l'inflation rendent ces réformes encore plus nécessaires aujourd'hui.

C'est presque devenu une banalité que de constater que les politiques de rattrapage conduites depuis la départementalisation de 1946 ont atteint leurs limites avec un modèle économique pauvre en valeur ajoutée et en emplois marchands : pauvreté, chômage, inégalités, cherté de la vie, forte proportion d'emplois publics... Tout cela est maintenant documenté (1). Dès lors, un consensus semble maintenant se dessiner autour d'une « évolution du modèle de développement », de « nouvelles perspectives de développement pour les outre-mer » (think tank #outremer), d'un « autre modèle de développement » ou encore d'une « réorientation de notre modèle de développement (S. Letchimy). Les termes varient – en fonction de la plus ou moins grande acceptation par les interlocuteurs de la nécessité d'un changement – mais la chose est dite : le rattrapage, essentiellement cantonné jusqu'à maintenant à la sphère sociale, passe aujourd'hui par une approche renouvelée du développement économique.

C'est une autre banalité que de dire qu'il faut rompre avec l'immobilisme économique caractérisé par le couple importations / consommation et la prééminence d'un secteur non marchand pour aller vers une économie plus marchande permettant à de plus nombreuses entreprises de créer davantage de richesse collective et d'emplois et d'exporter, dans leur espace géographique.

Les opportunités et atouts ne manquent pas dans l'actualité mondialisée pour soutenir une évolution progressive des économies ultra-marines :

- le monde change. Le centre de gravité du monde se déplace du pourtour de l'Atlantique vers le Pacifique. Les routes maritimes se déplacent de l'Atlantique vers le Pacifique et l'Océan indien. Les outre-mer sont au coeur de cette économie de plus en plus maritime, numérique et mondialisée. Ils ont une carte à jouer pour développer les échanges et l'économie bleue ;

- l'urgence climatique, la transition écologique et énergétique, la biodiversité sont à la fois facteurs et conditions du changement mais aussi une nouvelle contrainte pour ces économies, qu'il faudra accompagner.

Dans la perspective du CIOM de mi-mai, la présente note a pour ambition de rappeler les orientations et recommandations formulées par le think tank #outremer dans ses différents travaux (notamment le rapport de 2020 cité en note 1). Toujours d'actualité, les enjeux pour le développement des outre-mer et les attentes légitimes des populations méritent qu'une attention forte leur soit accordée afin que ce rendez-vous politique important ne se limite pas à des décisions ponctuelles sans être portées par un souffle politique attendu par tous les outre-mer.

Ce CIOM pourrait ainsi être l'occasion d'orientations et de mesures en faveur d'un développement plus local, plus responsable au bénéfice d'une moindre dépendance (alimentaire, sanitaire, énergétique, fonds propres...) par rapport à la métropole, d'une économie plus ouverte sur son espace géographique et maritime, plus

¹Cf. Rapport du think tank « #outremer », « quelles nouvelles perspectives de développement pour les outre-mer ? » Juillet 2020

décarbonée, intégrant mieux ses populations, en particulier sa jeunesse à qui il faut offrir davantage de perspectives d'avenir, de formation et d'emplois.

Il ne s'agit pas dans cette note de fournir une solution globale pour une nouvelle politique économique mais plus simplement de proposer quelques pistes susceptibles d'amorcer une nouvelle dynamique de développement, dans un cadre de différenciation assumé par rapport à l'hexagone et entre territoires ultramarins.

II) Quelques leviers pour construire un développement plus riche en activité marchande et en emplois.

La création d'activités productives et de services, de valeur ajoutée et d'emplois est évidemment de la responsabilité des entreprises, des grandes comme des plus petites. Et, outre-mer, les entreprises sont le plus souvent des petites et très petites entreprises, qui ne demandent qu'à grandir et réussir à condition d'être accompagnées et de bénéficier pleinement, voire de manière privilégiée, des dispositifs d'aide existants ou à créer : aides au fonctionnement et à l'investissement mais aussi, pour ces très petites entreprises, des « zones franches totales » de quelques années pendant la période de croissance...

Les entreprises ne se développent pas en vase clos et dépendent d'externalités qui relèvent de politiques portées par l'État, les autres collectivités publiques et l'Europe (attractivité des territoires, infrastructures, formation, système fiscal, subventions...). Les leviers de développement qui suivent ⁽²⁾ - qui n'ont pas vocation à traiter l'ensemble du champ économique ⁽³⁾ ou à s'inscrire dans le champ institutionnel qui relève aussi du CIOM – sont donc du ressort des entreprises proprement dites mais aussi de celui de l'action publique, locale, nationale et européenne, dans un monde confronté à l'urgence climatique et à la transition énergétique.

1) Rendre l'action publique outremer plus efficace, de manière à s'attaquer réellement aux plaies qui touchent une grande partie de la population (chômage, cherté de la vie, exode des jeunes, illettrisme ...) et à libérer l'activité et l'entrepreneuriat. Plusieurs voies devraient être poursuivies simultanément :

- redonner à l'action publique outremer sa pleine dimension interministérielle en ***plaçant le ministre en charge des outre-mer et la direction générale des outre-mer sous l'autorité directe du Premier ministre***, cette direction reprenant le modèle du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), qui a montré sa capacité à fonctionner en interministériel ;

- faire des territoires d'outre mer des ***laboratoires de démocratie participative***, pour éclairer la population sur les enjeux de développement et restaurer la confiance envers les collectivités publiques. Les DROM sont des communautés géographiques et humaines beaucoup plus petites que la métropole, et pourraient assez facilement porter des moyens de gouvernance permettant une expression directe de la population dans certaines circonstances : réunions d'information sur les grands projets de développement, conférences de citoyens, recours au droit de pétition prévu par la Constitution, référendum d'initiative populaire

- demander à l'***État local d'aller au-delà de ses compétences régaliennes pour assumer pleinement ses responsabilités***, notamment envers les collectivités territoriales en grande difficulté : exercice effectif du contrôle de légalité sur les actes de ces collectivités – même si cela peut apparaître à contre-courant des tendances actuelles –, élargissement du pouvoir de substitution du préfet en cas de carence lourde d'une politique publique, expérimentation outre-mer du recours à un commissaire aux comptes pour les collectivités les plus en difficultés ... etc ..

- ***s'emparer enfin des possibilités de dérogation permises par l'article 349 TFUE*** qui permet de tenir compte de la situation économique et sociale structurelle des RUP pour « arrêter des mesures spécifiques ». Cet article est resté très peu utilisé, y compris après l'arrêt de la Cour de justice de l'union européenne du 15 décembre 2015 (arrêt Mayotte) qui a considérablement élargi la portée de cet article. Or, celui-ci doit permettre d'adapter les normes de production (construction...) et d'échanges, de favoriser le développement de filières de production par le recours à des outils adaptés (Cf point 6). La mobilisation de cet article est indispensable à l'évolution de l'économie ultra-marine. Pourquoi ne pas autoriser les autorités ultra-marines à solliciter directement ces possibilités de dérogation ?

²Ces leviers sont documentés dans de nombreuses notes du think tank « #outremer », publiées sur son site.

³Ainsi, la question de l'énergie, de sa décarbonation et de l'autonomie énergétique n'est pas traitée ici.

2) Responsabiliser davantage les collectivités territoriales sur les enjeux de développement et d'attractivité des territoires qu'ils administrent. Cela passe d'abord par un **renforcement des moyens en ingénierie** mis en place par l'Etat pour accompagner ces collectivités dans la conduite des politiques publiques dont elles ont la charge, dans la réalisation opérationnelle de leurs investissements et le redressement des services publics défaillants. Pour libérer l'action publique locale, cela passe aussi par une **réflexion sans tabou sur les possibilités de différenciation administrative et organisationnelle, d'exercice des compétences** ou de dérogations (millefeuille administratif local, nécessité d'outils satellites coûteux et obscurs...).

3) Régler enfin la question des délais de paiement par une action déterminée des pouvoirs publics et une responsabilisation accrue des collectivités territoriales.

Un nombre significatif de collectivités locales ultramarines se sont exonérées depuis des années de tout respect des délais de paiement qu'ils doivent à leurs fournisseurs. Les entreprises concernées supportent avec difficulté les insuffisances de trésorerie et les graves manquements de ces collectivités qui sont souvent peu inquiétées du fait de procédures largement inopérantes et d'une dilution des responsabilités. Cette situation peut constituer un handicap majeur pour les entreprises : celui-ci freine l'embauche, retarde la constitution de fonds propres, peut conduire l'entreprise à augmenter ses prix pour « anticiper » un retard de paiement et peut déboucher sur la disparition des entreprises les plus fragiles.

Les solutions sont connues mais ne sont que rarement mises en œuvre. Elles passent par des procédures plus contraignantes et l'utilisation effective par les représentants de l'État des marges de manœuvre dont ils disposent. Une plus grande transparence sur les ardoises laissées par les collectivités défaillantes est aussi nécessaire.

4) Améliorer les performances en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'insertion professionnelle des jeunes. Le chômage encore massif, notamment chez les jeunes, est le signe d'un système incapable de fournir un emploi à tous ses actifs. C'est aussi un frein au développement en ce que l'employabilité d'une partie significative de la population est durablement compromise.

Un effort sans précédent de l'État et des pouvoirs publics devrait donc être déployé pour améliorer encore davantage l'éducation des jeunes enfants et la formation professionnelle ou pour lutter contre l'illettrisme, de manière adaptée aux différentes situations ultramarines (éloignement des villes centre, persistance dans certains territoires d'un taux d'illettrisme très élevé, populations dont la langue maternelle n'est pas le français ...etc.). On ne peut s'en remettre aux seuls effets de la transition démographique pour régler la question de l'entrée dans la vie active.

Des initiatives sont nombreuses tant du côté de l'État que des collectivités ou des institutions patronales pour pallier les insuffisances de formation initiale, continue ou professionnelle. L'apprentissage s'est développé, les SMA sont de plus en plus efficaces et valorisés, les contrats en alternance se développent ainsi que des solutions innovantes mises en place par l'État ou les professionnels (par exemple, le Pacte pour l'emploi en Guadeloupe) pour intervenir autrement que par des emplois aidés. Mais les résultats restent partiels voire médiocres dans certains cas. A côté des objectifs de maintien de l'ordre, **ne peut-on, aussi, fixer aux préfets des territoires ultramarins, des objectifs chiffrés, réalistes mais ambitieux, de retour ou d'insertion dans l'emploi ?**

5) Donner aux entreprises ultramarines les moyens financiers de leur développement.

Les aides aux entreprises ultra-marines ne tiennent pas suffisamment compte de leurs besoins en fonds propres, notamment pour permettre aux petites entreprises et aux entreprises innovantes ou en croissance de grandir. L'essentiel des aides spécifiques aux entreprises sont en effet des aides au fonctionnement et à l'investissement, le FIP outremer n'étant pas parvenu à constituer une réponse appropriée aux besoins de fonds propres.

De manière générale, les transferts financiers, publics ou privés, et le financement des entreprises ultramarines proviennent quasi exclusivement de l'hexagone et de l'Union Européenne. L'épargne locale des territoires ultramarins a été jusqu'à présent peu sollicitée pour contribuer au financement de ces entreprises et au développement des territoires sur lesquels vivent et travaillent les épargnants ultramarins. Or, avant même la crise sanitaire, le taux d'épargne des ménages ultramarins était, en moyenne, plus élevé que celui des ménages métropolitains avec, comme en métropole, de fortes inégalités entre épargnants. Cette « sur-épargne » outre-mer s'explique en particulier par des dispositifs spécifiques tels que l'abattement spécifique à l'impôt sur le revenu et les majorations de traitement des fonctionnaires. **La collecte de cette sur-épargne locale** pourrait être assurée par un **livret d'épargne ultra marin et par une contribution plus ou moins volontaire** ou forcée demandée aux catégories d'ultramarins bénéficiant de dispositifs spécifiques. Ces livrets

et contributions plus ou moins forcées devraient servir à alimenter des investissements locaux au travers de « *fonds souverains territoriaux* », mis en place dans chaque bassin océanique pour intervenir en fonds propres dans les entreprises en développement. Cette intervention en fonds propres est décisive pour donner aux très petites entreprises, qui constituent l'essentiel du tissu entrepreneurial des territoires d'outre-mer, toutes les chances de croissance et de réussite.

Une partie des transferts de l'État (salaires, sur-rémunérations...) pourrait ainsi être recyclée sous forme de financements plus dynamiques au bénéfice des PME, TPE et entreprises en croissance.

6) Lutter plus vigoureusement contre l'économie informelle, autrement dit le travail dissimulé.

Cette pratique qui, à très court terme, peut sembler favorable (pas de cotisations sociales, pas de prélèvements fiscaux, maintien du RSA...) se révèle désastreuse pour les « salariés » (accès limité à la couverture médicale et sociale, absence des protections permises par le code du travail, contrats précaires..) qui constatent, le moment venu, un niveau de retraite fortement amputé. Les entreprises qui se prêtent au travail dissimulé sont fragilisées par le risque de sanctions pénale, administrative et financière.

La croissance d'activités marchandes outre-mer passe donc par une action vigoureuse de l'État et des contrôleurs sociaux contre l'économie informelle.

7) Enclencher des politiques de mobilité plus actives dans les outre mer.

Face aux embouteillages monstres dans les villes et territoires ultramarins, aux horaires absurdes et contraignants que cela induit pour les enfants des écoles, les salariés ou les touristes, face à la mortalité routière plus élevée outre-mer que dans l'hexagone, face à la pollution, à une consommation énergétique trop carbonée et à un coût d'usage de la voiture très élevé pour les familles modestes, le « tout voitures » est condamné à évoluer. Il ne s'agit plus seulement d'entretenir et de construire des kilomètres d'asphalte, mais de développer des infrastructures à la lumière de nos engagements en matière de transition énergétique et écologique.

Une stratégie ambitieuse de mobilité outre-mer passe par un plan massif d'aménagement de manière à ce que les axes routiers deviennent aussi des axes de mobilité douce. Ainsi, un projet d'infrastructure routière, d'élargissement ou de rénovation routière ou un projet d'aménagement urbain (ZAC..) ne devrait pouvoir faire l'objet de *subventions publiques que s'ils comprennent une voirie dédiée à un transport collectif en site propre (TCSP) et une piste cyclable réservée exclusivement aux déplacements à vélo et à vélo à assistance électrique*. Le consommateur ultramarin a tout à y gagner en terme de pouvoir d'achat, de qualité de l'air et de transition énergétique. Les entreprises et les territoires gagneront de plus en attractivité.

Parallèlement, des mobilités autres que la route avec des dessertes maritimes de proximité devraient être davantage encouragées et financées pour désengorger les routes.

8) Favoriser le développement de filières de production, pour stimuler la production locale à la fois sur des productions traditionnelles et sur des filières émergentes ou d'excellence, adaptées à chaque DROM : filières agricoles permettant de réduire peu à peu la dépendance alimentaire, filières halieutiques (pêche, algues..), bois et éco-construction, cosmétiques, biotechnologies....

L'ensemble des aides existantes (ou à créer) devrait peu à peu être concentré, de manière préférentielle, sur le développement de ces filières et concerner toutes les entreprises d'une même filière, de l'amont à l'aval, et non plus seulement une seule entreprise isolée, que ce soient les financements européens, les aides à l'investissement, à l'emploi, à l'innovation, à l'exportation... Il ne faut pas exclure des dispositifs temporaires de protection de marché (contingentement, protection tarifaires, crédits d'impôt...) et des « filières franches », destinés à accompagner le développement d'une filière.

Ces filières ainsi constituées et financées doivent permettre une exploitation raisonnée des ressources locales terrestres (bois, sous-sol, mines...) et maritimes, notamment celles de la pêche, dans des hautes conditions environnementales. Dans cette perspective, les aides au renouvellement de la flotte de pêche devront être mobilisées et directement accessibles.

Une attention particulière devra être accordée à la filière « déchets » pour des raisons d'emploi et d'attractivité des territoires ultra-marins : financements, appui en ingénierie, facilités de circulation entre territoires ultramarins ou à partir de pays tiers, de manière à massifier la collecte.

Il faut attendre d'une politique de filières ambitieuse une croissance de l'activité industrielle, de la valeur ajoutée locale et des emplois. Il s'agit aussi de réduire peu à peu les importations dont les coûts de transports constituent un facteur de vie chère et d'accroître les exportations dans le bassin géographique.

9) Réduire la dépendance aux importations, notamment alimentaire. La crise sanitaire, les difficultés d'acheminement des matières premières et des intrants, l'envolée des taux de fret ont mis en évidence la nécessité de réduire, en outre-mer comme dans l'hexagone, la dépendance aux importations que celles-ci proviennent de l'hexagone, d'un Etat européen ou de pays tiers.

Cette nécessité concerne de nombreux produits, l'énergie et les carburants, les matériaux de construction et les produits sanitaires. Elle est particulièrement sensible sur les produits alimentaires du fait que ceux-ci impactent directement le panier de la ménagère en période d'inflation.

Avec l'inflation et la nécessité d'enclencher des évolutions du modèle de production et de consommation, la ***réduction de la dépendance alimentaire reste d'actualité***. Les ***pistes de solution pour réduire cette dépendance***, évoquées à l'occasion de la crise sanitaire, devront être poursuivies, favorisées et aidées : maintien voire accroissement des surfaces agricoles utiles, à inscrire dans les documents d'urbanisme ; mise à disposition de foncier défriché et aménagé pour l'installation de jeunes agriculteurs, meilleur ciblage des aides sur l'autonomie alimentaire et basculement progressif de ces aides vers la diversification ; développement des circuits courts en favorisant la production locale (installation de marchés de producteurs sur les parkings de super marchés...) ; politique de labellisation ; mise en place d'un statut de pluri-activité pour encourager l'installation de jeunes agriculteurs

10) Mieux combattre cette spécificité ultramarine qu'est la cherté de la vie.

A un moment où l'inflation a resurgi un peu partout en Europe, en France et dans le monde, l'État, les collectivités publiques et les entreprises ne peuvent rester indifférents à la question du coût de la vie, vécue comme une profonde injustice sociale par un grand nombre de consommateurs ultramarins – notamment ceux qui ne bénéficient pas des sur-rémunérations – qui sont aussi des clients des entreprises et des salariés. Malgré des mesures qui ont été prises depuis le début des années 2010, notamment le bouclier/qualité/prix, la cherté de la vie persiste et peut être à l'origine de crises sociales qui peuvent dissuader les investisseurs et la prise de risque entrepreneurial. Elle résulte de multiples facteurs qui se cumulent sur toute la chaîne importations / distribution (frais d'approche et transport maritime, octroi de mer, poids des grossistes importateurs). Une action globale portant simultanément sur tous ces facteurs de surcoût s'impose si l'État veut réellement lutter contre la vie chère (développement de la concurrence et de l'e-commerce, régulation des services de transport, octroi de mer... accroissement de la production locale et des importations en provenance du bassin géographique...). Un « ***engagement national de lutte contre la vie chère*** » pourrait être un des objectifs du CIOM, à inscrire dans la durée et la progressivité, particulièrement en cette période d'inflation.

11) Ouvrir davantage les outre-mer sur leur espace géographique.

C'est un point qui a été largement souligné : la coopération régionale, développée depuis une vingtaine d'années, est restée décevante. La crise sanitaire n'a rien arrangé.

Pourtant, les régions ultra-périphériques (RUP) aspirent à échanger, acheter et vendre avec les Etats de leur environnement régional. Or, leur insertion économique dans leur espace géographique de proximité (grande Caraïbe, Océan indien, Amérique du Sud..) reste à construire. De fortes contraintes, issues de l'appartenance au système social hexagonal et à l'espace communautaire limitent cette ouverture régionale : normes salariales, droit social et du travail, normes techniques, contraintes environnementales ... Ces petites économies insulaires que sont les outre-mer français sont des îlots très protecteurs pour les salariés et les populations mais constituent des barrières qui les isolent de leur environnement régional. Dans ces conditions, comment desserrer les contraintes qui freinent l'ouverture des RUP sur leur espace économique régional ? Comment marcher sur ses deux jambes et maintenir des liens puissants avec l'espace économique européen et, en même temps, être acteur du développement économique régional ? Cette problématique devrait être au coeur de l'action de la diplomatie territoriale de proximité dans la négociation d'accords de coopération. Le recours aux dérogations permises par l'article 349 TFUE est à cet égard une nécessité (Cf. point 1).

Un rapport de l'Assemblée nationale (2020) analysait ainsi la situation : « l'intégration régionale est, pour les outre-mer, beaucoup plus prometteuse que le rattrapage avec la métropole pour trouver la voie d'un développement plus équilibré et d'une identité en partage avec les pays voisins ». Tout est dit. Cette ouverture doit permettre des échanges de tous ordres avec les Etats du bassin géographique de proximité : échanges d'étudiants, échanges culturels, échanges commerciaux... Le développement de marchés régionaux avec des pays tiers représente un accès privilégié aux matières premières de pays voisins (matériaux de construction, carburants ..) à des prix plus compétitifs que ceux en provenance de la métropole ou d'Etats européens. De nombreux états émergents exportent d'ailleurs aux normes européennes. En même temps, cette ouverture doit favoriser les exportations de produits à haute valeur ajoutée et de services (tourisme, sanitaire ...).

Les enjeux de développement offerts par une coopération régionale renforcée sont donc déterminants pour conduire une action de l'État et des collectivités ultramarines, moins frileuse qu'auparavant.

12) Au-delà des leviers d'action proposés, se donner un peu de temps pour réfléchir, avec l'appui d'experts indépendants, aux contraintes pouvant freiner l'évolution du modèle socio-économique.

Les outre-mer sont caractérisés par de très nombreuses spécificités liées à leur géographie ou à leur histoire. Si certaines sont inhérentes à leur situation géographique ou démographique (insularité, étroitesse des marchés...) et sont incontournables, d'autres sont ancrées dans l'histoire et relèvent, à un moment ou un autre, d'une action des pouvoirs publics. Dès lors, leur place dans l'évolution du modèle socio-économique pourrait être interrogée. Il s'agit là de sujets qui concentrent depuis des dizaines d'années de vives critiques ou une défense tout aussi virulente, sans que leur impact – frein ou accélérateur – sur l'économie réelle ait été mesuré (absence de TVA dans certains DROM, abattement d'impôt sur le revenu, majorations de traitement des fonctionnaires, octroi de mer, rôle des ambassadeurs ...). Une équipe de réflexion indépendante (France-stratégie, Haut Commissariat au Plan, INSEE..) pourrait utilement proposer ses analyses.

Dans ce temps d'évaluation et d'expertise, cette équipe aurait tout intérêt à se pencher sur les performances économiques des 3 RUP ibériques, qui ont des caractéristiques proches de celle des RUP françaises (isolement, histoire, étroitesse des marchés intérieurs..) mais présentent des taux de chômage et des PIB/habitant bien supérieurs à ceux des DROM français. Les questions des rapports entre le pouvoir central et la gouvernance de ces RUP, de l'autonomie et de l'ouverture de l'économie devraient particulièrement être examinées.

2023 marque les vingt ans de la réforme constitutionnelle de mars 2003 qui avait identifié nominativement chaque territoire dans la Constitution de la République, ouvrant ainsi la voie à une différenciation plus poussée de chaque collectivité. Si le temps d'aujourd'hui n'est pas celui d'un bilan de ces vingt dernières années, c'est par contre celui de nouvelles perspectives de développement pour les territoires ultramarins et d'une refondation profonde des relations entre Paris et les outre-mer. Il faut souhaiter que ce CIOM donne une impulsion politique décisive pour une nouvelle dynamique de développement, au bénéfice de toute la population ultramarine.

Le 15 avril 2023